

BOOM DU VÉLO ÉLECTRIQUE **Comment en profiter en toute sécurité ?**

Les ventes de vélos à assistance électrique (VAE) ont quasiment doublé en France entre 2016 et 2017. Cet engouement pour le vélo électrique pose la question du partage de la route, alors que l'accidentalité des cyclistes ne fléchit pas. Pour rouler en VAE en toute sécurité, l'association Prévention Routière rappelle quelques bonnes pratiques.

Le «bonus vélo» de 200 euros accordé par l'État lors de l'achat d'un VAE a eu un effet positif : 255 000 vélos électriques se sont vendus l'an dernier. Pour leurs déplacements quotidiens, les Français optent de plus en plus pour le VAE.

Les conseils pour rouler en sécurité

Le vélo à assistance électrique a la particularité d'être plus lourd et plus rapide qu'un vélo traditionnel. Un habitué du vélo classique devra donc, notamment, apprendre à anticiper car les distances d'arrêt peuvent être plus longues. « *Il ne faut pas hésiter à s'initier en dehors de la circulation afin de maîtriser l'équilibre, l'accélération et le freinage de ces VAE* », explique Christophe Ramond, directeur études et recherche à l'association Prévention Routière.

En France, la puissance d'un moteur de VAE conforme à la réglementation ne doit pas dépasser 250 Watts. La norme française oblige également que l'assistance électrique ne puisse être actionnée que par le pédalage et qu'il s'interrompe lorsque le vélo atteint une vitesse de 25 km/h. Le VAE est tout de même soumis aux mêmes règles du code de la route que le vélo classique. « *Lors de l'achat du VAE, vérifiez que tous les équipements de sécurité obligatoires sont présents : dispositifs réfléchissants, lumières à l'avant et à l'arrière, sonnette, etc. Ne négligez pas, non plus, votre équipement personnel ! Un casque ainsi que des vêtements « haute visibilité » contribueront fortement à votre sécurité, que ce soit en ville ou à la campagne, de jour comme de nuit* », rappelle Emmanuel Renard, directeur de l'éducation et de la formation à l'association Prévention Routière.

Sur la route, les cyclistes sont souvent victimes des autres usagers. Selon Christophe Ramond, « *la plupart des accidents de cyclistes sont provoqués par des conducteurs motorisés peu attentifs ou imprudents : non-respect des distances de sécurité, refus de priorité, vitesse inadaptée, stationnement dangereux... sont autant de pièges à anticiper lorsqu'on circule à vélo. Quelques conseils permettent de limiter ces risques : ne roulez pas trop près des véhicules en stationnement, ralentissez à l'approche des intersections, signalez vos changements de direction, et évitez de vous positionner dans les angles morts des véhicules.* »

Les cyclistes, des usagers de la route vulnérables

La mortalité des cyclistes est en hausse depuis 2010. En 2017, elle a augmenté de 6% par rapport à 2016 où déjà une hausse de 8,7 % avait été notée comparé à l'année précédente. « *Quand on sait que les agglomérations concentrent 84 % des accidents impliquant un cycliste, il est nécessaire que les communes s'adaptent à l'augmentation du nombre de VAE en circulation* », affirme Anne Lavaud, déléguée générale de l'association Prévention Routière. « *Nous avons d'ailleurs lancé en 2017 le label Ville Prudente pour encourager les communes à, notamment, prendre en compte le besoin d'aménagements et de sensibilisation pour plus de sécurité, pas uniquement pour les cyclistes, mais pour l'ensemble des usagers de la route* », ajoute-t-elle.

Contact presse :

Association Prévention Routière
Labba Sall
01 44 15 27 79 / 06 38 83 11 25
l.sall@preventionroutiere.asso.fr